

ATTIJARI FCP CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers annuels – exercice clos le 31 décembre 2025

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers,

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **32 695 443** Dinars, un actif net de **32 637 259** Dinars, un résultat bénéficiaire net de **4 912 087** Dinars et une Valeur liquidative de **22,250** Dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et les mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises,

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie, Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport, Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles,

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.3 « **Évaluation des placements en obligations et valeurs similaires** » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fond commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Aout 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fond commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport,

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers, Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative, Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait, Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement,

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion, L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister, Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci,

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit, En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion, Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, Si nous concluons à l'existence d'une incertitude, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée, Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport, Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds commun de placement à cesser son exploitation,
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle,
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit,

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi N°94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne, A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire du fonds commun. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences majeures du contrôle interne.

Autres Obligations réglementaires

« **ATTIJARI FCP CEA** » emploie 9,61 % de son actif en liquidités, ce qui est au-dessus de la limite maximale de 2 % fixée par le décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 tel que modifié par les textes subséquents.

Tunis le, 23 Février 2026
Le Commissaire Aux Comptes :
P/ Expertise & Conseil International
Aymen EL ABED

BILAN
Au 31/12/2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

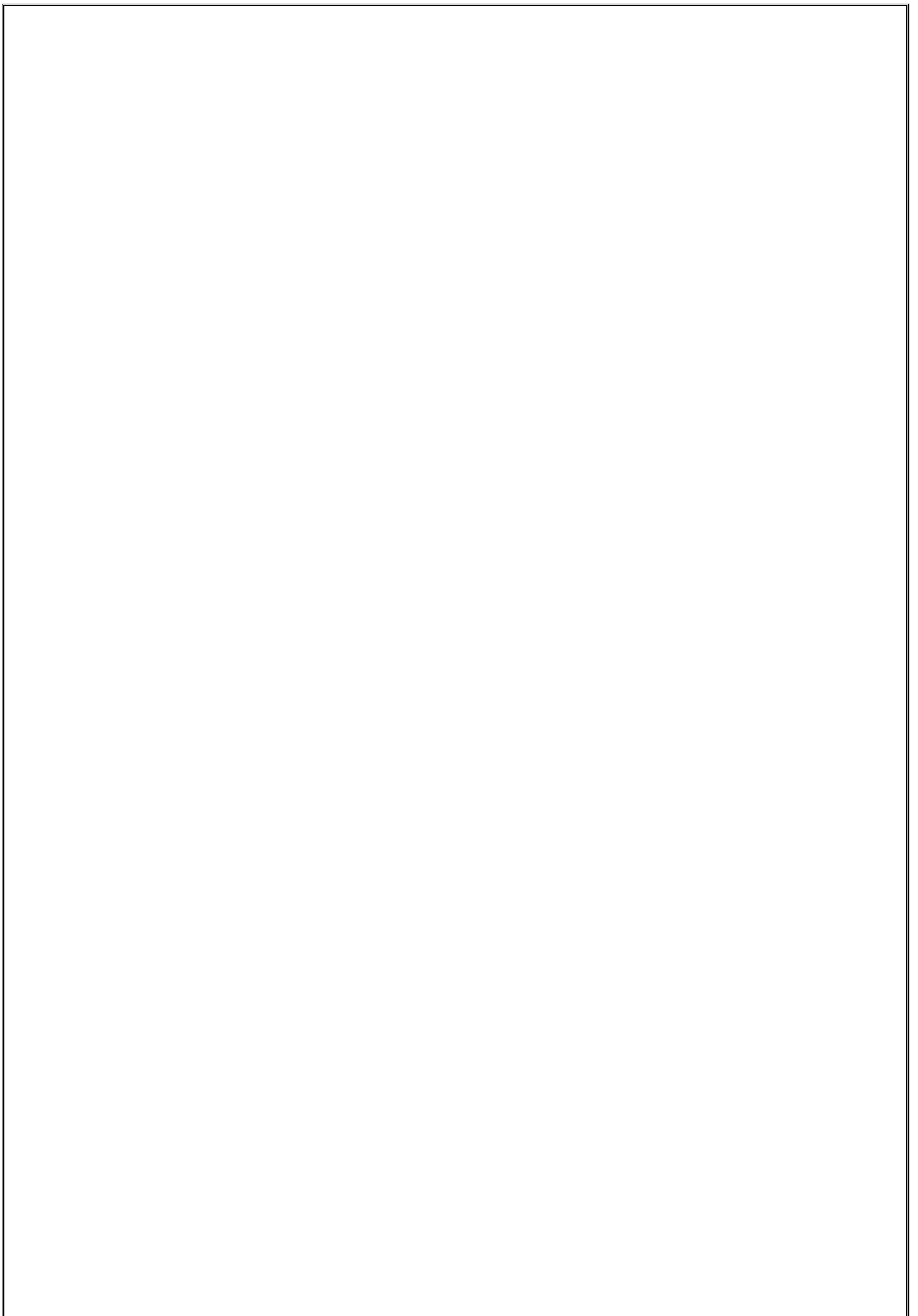
<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>AU 31-12-2025</u>	<u>AU 31-12-2024</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		29 511 288	28 328 431
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	2-1	29 511 288	28 328 431
b - Obligations et Valeurs assimilées	2-1	-	-
c - Autres Valeurs			
AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	2-2	3 142 718	566 942
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités		3 142 718	566 942
AC 3 - Créances d'exploitation	2-3	41 437	23
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		32 695 443	28 895 396
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-6	50 507	48 051
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	7 678	7 663
TOTAL PASSIF		58 184	55 714
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-4	31 862 207	28 139 708
CP 2 - Sommes distribuables	3-5	775 052	699 975
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		812	182
b - Sommes distribuables de l'exercice		774 240	699 793
ACTIF NET		32 637 259	28 839 683
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		32 695 443	28 895 396

ETAT DE RESULTAT
Au 31/12/2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Rubrique	NOTE	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	4-1	1 282 841	1 290 933
a - Dividendes		1 282 841	1 237 871
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	53 063
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-2	23 769	37 761
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 306 610	1 328 694
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-3	-555 243	-556 284
REVENU NET DES PLACEMENTS		751 367	772 411
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-4	-29 228	-29 354
RESULTAT D'EXPLOITATION		722 140	743 056
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		52 100	-43 263
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		774 240	699 793
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-52 100	43 263
* Variation des +/- values potentielles sur titres		2 788 504	1 583 775
* +/- values réalisées sur cession des titres		1 471 622	739 013
* Frais de négociation de titres		-70 179	-51 129
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		4 912 087	3 014 716

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Au 31/12/2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<i>Du 01/01/2025 Au 31/12/2025</i>	<i>Du 01/01/2024 Au 31/12/2024</i>
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	4 912 087	3 014 716
a - Résultat d'exploitation	722 140	743 056
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	2 788 504	1 583 775
c - +/- values réalisées sur cession de titres	1 471 622	739 013
d - Frais de négociation de titres	-70 179	-51 129
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-632 580	-903 655
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>	-481 931	-5 141 840
a - Souscriptions	48 981 848	68 151 262
* Capital	44 067 712	65 904 677
* Régularisation des sommes non distrib.	3 976 725	535 543
* Régularisations des sommes distrib.	937 411	1 711 042
b-Rachats	-49 463 779	-73 293 102
* Capital	-44 577 441	-70 684 844
* Régularisation des sommes non distrib.	-3 934 445	-748 210
- Régularisation des sommes distrib.	-951 893	-1 860 048
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 797 576	-3 030 779
<u>AN 4-ACTIF NET</u>		
a- En début de l'exercice	28 839 683	31 870 462
b-En fin de l'exercice	32 637 259	28 839 683
<u>AN 5- NOMBRE DE PARTS</u>		
a- En début de l'exercice	1 493 905	1 767 713
b- En fin de l'exercice	1 466 844	1 493 905
VALEUR LIQUIDATIVE	22,250	19,305
DIVIDENDES PAR PART	0,468	0,571
AN6-TAUX DE RENDEMENT	17,68%	10,24%



NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtés au 31/12/2025

(Unité en Dinars Tunisiens)

I. NOTES D'ORDRE GENERAL

1- PRESENTATION DU FONDS

« **ATTIJARI FCP CEA** » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne actions « CEA », régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 26 Novembre 2008, n° 37/2008.

Le capital initial du fonds s'élève à 100 000 dinars divisés en 10 000 parts de 10 Dinars chacune, Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

« **ATTIJARI FCP CEA** » est un fonds commun de placement de distribution, le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK, son gestionnaire est ATTIJARI GESTION.

Le fonds a été constitué le 11 mai 2009, et l'ouverture au public a eu lieu le 30 juin 2009.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.1. Règles et méthodes comptables

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation, Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués d'actions admises à la cote et sont évalués, en date du 31/12/2025, à leur valeur de marché, La différence par rapport au prix

d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable, Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice, La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2025 ou à la date antérieure la plus récente, L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

2.3- Évaluation des placements en obligations et valeurs similaires

Les placements en Obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésors assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésors assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur du marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent.
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- *Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;*
- *A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.*

2.4- Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable, Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice, Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

II. NOTES RELATIVES A L'ACTIF

2- 1- . Portefeuille Titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à 29 511 288 DT contre 28 328 431 DT au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Coût d'acquisition	25 402 294	27 007 941
- Actions et droits rattachés	25 402 294	27 007 941
- Obligations et valeurs assimilées	-	-
Plus ou moins-values potentielles	4 108 994	1 320 490
- Actions et droits rattachés	4 108 994	1 320 490
- Obligations et valeurs assimilées	-	-
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées	-	-
Total	29 511 288	28 328 431

L'état détaillé du portefeuille se présente dans le tableau suivant :

CODE ISIN	DESIGNATION DU TITRE	NOMBRE DE TITRE	Cout d'acquisition	valeur au 31-12-2025	%Actif
CODE ISIN	Actions		25 402 293	29 511 288	90.26%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	17 000	575 362	1 134 801	3.47%
TN0001300557	BTE	1 103	21 422	3 861	0.01%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	1 109 900	2 251 042	2 075 513	6.35%
TN0007670011	DELICE HOLDING	166 654	980 486	2 143 837	6.56%
TN0007570013	EURO CYCLES	45 600	1 090 593	567 310	1.74%
TN0003200755	ICF	4 500	607 459	380 705	1.16%
TN0007510019	LANDOR	100 000	701 935	1 476 500	4.52%
TN0006440010	MAGASIN GENERAL	3 531	79 624	34 780	0.11%
TNDKJ8O68X14	MAGHREBIA VIE	145 109	910 988	954 092	2.92%
TN0007530017	ONE TECH	335 000	2 894 072	2 932 925	8.97%
TN0005700018	POULINA GH	39 053	620 943	716 076	2.19%
TN0007610017	SAH	213 000	1 923 164	2 940 252	8.99%
TN0001100254	SFBT	223 000	2 747 890	2 791 737	8.54%
TN0006590012	SIAME	230 082	792 367	582 107	1.78%
TN0006530018	SOTETEL	196 798	1 184 530	1 020 004	3.12%
TN0006560015	SOTUVER	215 987	1 267 916	2 982 996	9.12%
TN0001200401	TUNISAIR	1 000 000	767 974	340 000	1.04%
TN0007440019	TELNET HOLDING	437 360	3 443 494	2 981 046	9.12%
TN0007270010	TPR	99 833	431 163	1 147 680	3.51%
TN0007720014	UNIMED	243 613	2 109 870	2 305 066	7.05%
TOTAL			25 402 293	29 511 288	

Les mouvements sur le portefeuille-titres :

Libellés	Coût d'Acquisition	Intérêts courus	+/- Values Potentielles	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées
Solde au 31/12/2024	27 007 941	-	1 320 490	28 328 431	
Acquisitions de l'exercice	6 098 308	-	-	6 098 308	-
Actions et droits rattachés	6 098 308	-	-	6 098 308	-
Bons du trésor Assimilables	-	-	-	-	-
Remboursement et cession de l'exercice	-7 703 955	-	-	-7 703 955	-
Cession des actions et droits rattachés	-7 703 955	-	-	-7 703 955	1 471 622
Remboursement et cession des BTA	-	-	-	-	-
Variation des Plus ou moins-values potentielles	-	-	2 788 504	2 788 504	-
Variation des intérêts courus	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2025	25 402 294	-	4 108 994	29 511 288	1 471 622

2-2. Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à 3 142 718 DT contre 566 942 DT au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Avoir en banque	3 579 945	1 023 948
Sommes à l'encaissement	342 485	481 971
Sommes à régler	-779 712	-948 001
Intérêts courus sur compte courant	-	9 124
Total	3 142 718	566 942

2-3. Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à 41 437 DT contre 23 DT au 31/12/2024 et se détaille comme suit

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Dividendes à recevoir	41 437	23
Total	41 437	23

III. NOTES RELATIVES AUX ACTIFS NETS ET PASSIFS

3-4- Capital :

Capital au 31/12/2024	
- Montant	28 139 708
- Nombre de parts	1 493 905
- Nombre de porteurs de parts	1410
Souscriptions réalisées	
- Montant	48 044 437
- Nombre de parts	2 339 510
- Nombre de porteurs de parts entrants	385
Rachats effectués	
- Montant	-48 511 886
- Nombre de parts	2 366 571
- Nombre de porteurs de parts sortants	529
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	2 788 504
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1 471 622
- Frais de négociation de titres	-70 179
Capital au 31/12/2025	
- Montant	31 862 207
- Nombre de parts	1 466 844
- Nombre de porteurs de parts	1 266

3-5. Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2025 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Sommes distribuables de l'exercice	774 240	699 792
Sommes distribuables des exercices antérieurs	812	182
Total	775 052	699 974

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	gul souscription	Régul Rachat	Total
Sommes distribuables de l'exercice	722 140	243 241	- 191 141	774 240
Sommes distribuables des exercices	876	412	-476	812
Total	723 016	243 653	-191 617	775 052

3-6. Opérateurs Créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à 50 507 DT contre 48 051 DT au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Gestionnaire	47 350	45 047
Dépositaire	3 157	3 004
Total	50 507	48 051

3-7. Autres créditeurs divers

Au 31/12/2025, le solde de ce poste s'élève à 7 678 DT contre 7 663 DT au 31/12/2024 et se détaille

Comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
CMF à payer	2 654	2524
Dividendes 2010	447	447
Etat Impôt à Payer	4 577	4691
Total	7 678	7 663

IV. NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE RÉSULTAT

4-1- Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 1 282 841 DT pour la période allant du 01/01/2025 au 31/12/2025, contre 1 290 933 DT pour la même période de l'année 2024 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Revenus des actions et valeurs assimilées	1 282 841	1 237 871
Revenus des obligations et valeurs assimilées	-	53 062
Total	1 282 841	1 290 933

4-2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2025 au 31/12/2025 à 23 769 DT , contre 37 761 DT au 31/12/2024 et représente le montant des intérêts sur compte courant.

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts/ compte courant	23 769	37 761
Total	23 769	37 761

4-3. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à 555 243 DT contre 556 284 DT au 31/12/2024 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	520 540	521 516
Rémunération du dépositaire	34 703	34 768
Total	555 243	556 284

4-4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à 29 228DT contre 29 354 DT au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Redevance CMF	29 162	29 217
Impôts et Taxes	66	138
Total	29 228	29 354

V. AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

LIBELLE	2025	2024	2023	2022	2021
Revenus des placements	0,891	0,889	0,872	1,026	0,803
Charges de gestion des placements	-0,379	-0,372	-0,323	-0,371	-0,321
Revenu net des placements	0,512	0,517	0,549	0,655	0,482
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,020	-0,020	-0,017	-0,020	-0,017
Résultat d'exploitation	0,492	0,497	0,532	0,636	0,466
Régularisation du résultat d'exploitation	0,036	-0,029	0,038	-0,126	-0,035
Sommes distribuables de l'exercice	0,528	0,468	0,570	0,510	0,430
Variation des +/- values potentielles sur titres	1,901	1,060	0,008	0,683	-0,462
Plus +/- réalisées sur cession de titres	1,003	0,495	1,198	0,546	0,993
Frais de négociation de titres	-0,048	-0,034	-0,045	-0,041	-0,044
+/- values sur titres et frais de négociation	2,856	1,521	1,161	1,188	0,488
Résultat net de l'exercice	3,349	2,018	1,693	1,824	0,953
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	2,856	1,521	1,161	1,188	0,488
Régularisation du résultat non distribuable	0,029	-0,142	-0,076	-0,260	-0,101
Sommes non distribuables de l'exercice	2,885	1,378	1,085	0,928	0,387
Distribution de dividendes	0,468	0,571	0,509	0,431	0,081
Valeur liquidative	22,250	19,305	18,029	16,883	15,876

5-2. Ratios pertinents

Ratios de gestion des placements	2025	2024	2023	2022	2021
Total charges / actif net moyen	2,00%	2,00%	2,03%	2,00%	2,04%
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,90%	1,90%	1,92%	1,90%	1,94%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%
Résultat d'exploitation de l'exercice / actif net moyen	2,48%	2,54%	3,40%	3,26%	2,81%
Actif net moyen	29 161 916	29 216 577	29 659 279	36 200 738	42 473 313

5-3. Rémunération du gestionnaire

La gestion du fonds est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir de sa création. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds, en contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Gestion » au 31/12/2025 s'élève à 520 540 DT TTC.

5-4. Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank », En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,05 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Cette rémunération est

passée à 0,10 % HT de l'actif net par an depuis le 01 mars 2018.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2025 s'élève à 34 703 DT TTC.

5-5. Rémunération du Distributeur

La fonction de commercialisation est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0,05 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération du distributeur est supportée par le gestionnaire Attijari Gestion depuis le 1^{er} mars 2018. En conséquence, Aucune rémunération n'a été constatée au titre de l'exercice 2025.